

# Le Projet Pédagogique



Vacances

# Accueil de loisirs

2019-2020



## I. Présentation.

A travers son **Projet Educatif, la Mairie de VERNAISON** défend les valeurs suivantes : *Citoyenneté, Faire ensemble, échange, et partage*

Avec pour Slogans : **FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE**

Notre Accueil collectif de mineur (ACM) est un accueil de loisirs, il se situe 7 chemin du Pelet à VERNAISON, au sein du bâtiment « Pôle Enfance » partagé avec un établissement d'accueil de jeunes enfants (3 mois à 4 ans), d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) agréée et d'un poste de coordination.

Cet accueil est à l'entrée de la commune à quelques minutes du centre-ville et des bords du Rhône.

L'accueil de loisirs est composé de plusieurs groupes établies par tranche d'âge :

Les 3-5 ans, d'un côté et les plus de 6 ans de l'autre.

Les plus de 6 ans sont répartis en 4 groupes (un groupe par animateurs) pour permettre de meilleures conditions d'animation.

L'équipe d'encadrement est composée d'un responsable et de 5 à 7 animateurs tous diplômés ou en cours de formation. Chaque membre de l'équipe a un rôle bien défini qu'il doit remplir en veillant à la cohérence de ses actions par rapport aux objectifs du présent projet et aux autres membres de l'équipe.

- **Le rôle du directeur de la structure :**

- *Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants*
- *Il est garant de la loi et de son application*
- *Il est en charge de la gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs*
- *Il accueille, informe et fait participer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs*
- *Il met à disposition un livret d'accueil pour les nouveaux animateurs et les stagiaires*
- *Il élabore le projet pédagogique, le règlement intérieur, doit veiller à son application et veille au bon déroulement de ce dernier.*
- *Il a en charge le recrutement des animateurs, leur formation et leur évaluation, en étroites relation avec la mairie et des ressources humaines.*

- **Le rôle de l'animateur**

- *Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants*
- *Il est à l'écoute des enfants*
- *Il doit respecter la loi et la réglementation*
- *Il élabore des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique le CEJ et le PEDT.*
- *Il propose des activités variées et les fait vivre*
- *Il participe activement aux préparations, déroulement et bilans du séjour*
- *Il veille à l'application des règles de vie et de sécurité.*

- Il doit faire preuve d'adaptabilité (changement de tranche d'âge, d'activités...) et d'adaptation (aménagement du planning selon le nombre d'enfants ou du temps...)
- Il doit faire preuve de motivation, d'imagination et de dynamisme pour impliquer les enfants aux activités qu'ils proposent.

## **I.a. Les locaux :**

L'accueil de loisirs peut disposer de plusieurs salles communales permettant de répartir les tranches d'âge.

Le groupe des 3/5 ans disposent des équipements du RAM (relais d'assistantes maternelles) avec :

- Une salle d'activité - Une salle de repos avec cinq couchettes - Un bloc sanitaire (WC et lavabos) - Un placard et un local de rangement - Une cour extérieure (espace vert) – Du mobilier adapté (structure toboggan, estrade...)

Ils disposent aussi des locaux du groupe scolaire R. BARANNE avec :

- La salle du périscolaire – Les sanitaires de l'école maternelle – le grand dortoir de l'école maternelle – les différentes cours de récréation ainsi que la salle de motricité

Les groupes des plus de 6 ans disposent de :

- Deux salles d'activités - 1 bureau de direction - Bloc sanitaire avec évier, 1 WC filles, 1 WC garçons et 1 WC adapté - 2 placards muraux de rangement - 1 local de rangement - 1 cuisine relais partagée avec la crèche - 1 espace extérieur avec pelouse en synthétique, préau couvert, cour et tribunes.

Aussi ils disposent du groupe scolaire R. BARANNE avec :

- La salle du périscolaire – les différentes cours de récréation

Enfin, tous ces groupes ont aussi accès aux infrastructures de la commune. Aussi bien sportives (tels que : Gymnase, dojo, salle de danse, terrain de sports...) que culturels (tels que : Médiathèque, salle de musique, salle Senghor...). Chaque équipement est un ERP (Etablissement recevant du public) agréé.

## **I.b. Horaires de fonctionnement :**

Le centre est ouvert de 8h00 à 18h00. L'accueil est échelonné ; les enfants peuvent arriver le matin entre 8h00 et 9h00 et repartir le soir entre 17h00 et 18h00. Les familles peuvent s'inscrire en demi-journée incluant à chaque fois le repas :

L'accueil et le départ des enfants inscrits en ½ journée se fait directement à la cantine.

Accueil : 12h00 à la cantine

Départ : 13H00 à la cantine

## **I.c. Journée type :**

	<b>Enfants</b>
<b>08h00-09h00</b>	Temps d'accueil échelonné + jeux en autonomie et/ou avec animateurs
<b>09h00-11h00</b>	<b>Activité</b>
<b>11h00-11h45</b>	Rangement matériel + Temps autonome

<b>11h45-12h00</b>	Déplacement jusqu'à la cantine des écoles	
<b>12h00-12h45</b>	<b>Repas</b>	
<b>13h00-13h15</b>	Retour au centre	
<b>13h15-14h15</b>	6ans et plus : Enfants en autonomie (jeu calme, petites animations, repos, lecture...)	3-5ans : <i>L'après-midi, les Loupiots ont un temps de repos. Un repos physique pour tous mais adapté en fonction de l'âge. Pour les plus grands des petites animations sont mises en place par les animateurs)</i>
<b>14h30-16h00</b>	6ans et plus : <b>Activité</b>	
<b>16h00-16h30</b>	Rangement matériel + préparation gouter	
<b>16h30-17h00</b>	<b>Gouter</b> + nettoyage des tables	
<b>17h00-18h00</b>	Temps d'accueil échelonné + Autonomie des enfants + <b>Jeux avec animateurs</b>	

## II. Les Objectifs Généraux :

### a. Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature.

*L'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature.*

*Permettre à l'enfant de découvrir la nature et de la respecter.*

*Permettre à l'enfant de connaître son environnement.*

*Favoriser la curiosité et l'imagination des enfants.*

Actions mises en place :

- Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...)
- Aménagement d'un petit potager
- Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium
- Grands jeux autour de thème
- Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau...
- Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.
- Partenariat avec le Syndicat Mixtes Intercommunales du Rhône et des Lônes.

### b. Développer la socialisation chez l'enfant.

*Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité et vivre ensemble.*

*Les enfants s'entraident dans un projet commun*

*Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe : Être capable de « dire » et de « faire ».*

*Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel) : Être capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.*

### Actions mises en place :

- Jeux coopératifs
- Elaboration et réalisation de projets sur la semaine
- Les groupes sont plus ou moins hétérogènes au niveau des âges
- Rencontres organisées autour de jeux ou thème avec des partenaires. (Maisons de retraite, associations...)
- Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans
- Temps de parole chaque jour lors d'un forum (ou bilan de la journée)
- Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers des objectifs
- Activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)
- Accompagnement et disponibilité des animateurs
- Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée.

### **III. Animation :**

Les animateurs proposent un planning d'activités pour chaque jour de vacances à leur groupe d'enfant.

Ce planning est distribué aux familles lors des inscriptions. Toutefois, les activités peuvent être modifiées en fonction de la météo ou du nombre d'enfants inscrits.

Chaque semaine de vacances, une sortie est programmée. Cette sortie peut elle aussi être modifiée en fonction de la météo.

### **IV. Les moyens :**

*Pour remplir ces objectifs, l'accueil de loisirs sollicite les ressources de la commune aussi bien humaines (à travers l'associatif...) que matérielles (grâce aux gymnase, parc public...)*

- **Les lieux communaux** : Tels que les Bords du Rhône, le Skate-Park, le terrain de foot, les jeux de boules, Le Parc Bernard Clavel, le gymnase, les courts de tennis, la médiathèque, l'école élémentaire...
- **Les Partenariats** : Le centre de loisir développe différents partenariats sur la commune : **intergénérationnel** avec la Maison de Retraite St François situé sur la commune, **associatif** grâce à des journées en collaboration avec certaines association (tels que : Boxe, Basket, judo...), **environnemental** avec le SMIRIL (Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes), **culturel** avec des périodes à thème en liens avec la médiathèque et la municipalité (semaine de la langue française...)
- **Le budget** : Le centre de loisirs est financé directement sur le budget de la commune par deux sources principales de revenus (Les journées payées par les parents, les prestations de services de la C.A.F)

### **V. L'évaluation :**

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien de l'accueil de loisirs. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

Des questionnaires de satisfaction seront distribués aux familles. Un à destination des enfants construit par l'équipe d'animation et un à destination des familles construit par l'équipe de direction.

En fin de séjour, l'équipe évaluera les objectifs sous la forme de grille d'évaluation.

## Grille d'évaluation des objectifs

<b><u>Objectifs Généraux : Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature.</u></b>	☺	☹
<i>L'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature</i>		
<i>Permettre à l'enfant de découvrir la nature et de la respecter.</i>		
<i>Permettre à l'enfant de connaître son environnement.</i>		
<i>Favoriser la curiosité et l'imagination des enfants.</i>		

<b><u>Objectifs Généraux : Développer la socialisation chez l'enfant.</u></b>	☺	☹
<i>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité et vivre ensemble.</i>		
<i>Les enfants s'entraide dans un projet commun.</i>		
<i>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe : Être capable de « dire » et de « faire ».</i>		
<i>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel) : Être capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.</i>		

